

Natures et types d'épreuves

Les épreuves de contrôle des connaissances peuvent être de nature différente au sein d'une UE, ou d'un EC :

- examen écrit, examen oral, travaux pratiques...

On peut également décomposer chaque nature d'épreuve et notamment les épreuves écrites selon les types qu'ils peuvent prendre :

Examen écrit : QCM, commentaire, analyse bibliographique, rapport ...

Examen oral : soutenance d'un rapport, exposé, interrogation ...

Un examen, portant sur un même enseignement dispensé sur plusieurs sites doit être de même nature et de même type.

CT/CC/CCI

- **Modes de contrôle :**

Le contrôle des connaissances peut être :

- **terminal**

- **continu**

- **une combinaison continu / terminal**

- **continu intégral**

CT : Dans le cadre du contrôle terminal, l'épreuve se déroule à la fin des enseignements sur lesquels elle porte, ou à la fin du semestre. Le contrôle terminal peut être effectué sous forme d'examen écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve en contrôle terminal doivent faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant l'épreuve aux étudiants

Nota :

Le CT : il désigne le contrôle terminal organisé en dehors de la session officielle des examens.

L'ET : il désigne l'examen terminal organisé au sein de la session officielle des examens.

CC : Le contrôle continu doit s'apprécier en fonction du nombre d'épreuves au sein d'une UE.

Pour être considéré comme continu, le contrôle des connaissances doit comporter au moins 3 épreuves pour une UE de 3 crédits et au moins 4 épreuves au-delà de 3 crédits (hors UE spécifique de type stage ou projet).

Le contrôle continu peut être effectué sous forme d'examen écrit ou oral, compte rendu, devoir à remettre à l'enseignant, exposé...

Une épreuve de contrôle continu ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement.

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

Tous les étudiants qui suivent un même enseignement doivent être évalués par le même nombre d'épreuves.

CCI : Lorsqu'au sein d'une année de Licence, tous les enseignements sont évalués en contrôle continu, ce mode de contrôle est alors appelé contrôle continu intégral.

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements, ce qui rend inutile le recours à des sessions terminales d'examens.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE. La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Une épreuve de contrôle continu intégral ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement.

La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu intégral qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement doit faire l'objet d'un affichage (web ou physique) 15 jours avant les épreuves.

Des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à statut particulier (voir Modalités spécifiques et régimes spéciaux).

L'élément de base de l'évaluation et de la compensation est l'UE. Un minimum de quatre notes par UE est exigible, aucune note ne pouvant contribuer pour plus de 40% de la moyenne de l'UE. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable, et en tout état de cause avant l'évaluation suivante. Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Tous les étudiants qui suivent un même enseignement doivent être évalués par le même nombre d'épreuves.

Sessions

Lorsque le contrôle des connaissances est organisé sous forme de contrôles terminaux, une deuxième session doit être prévue. Seules les épreuves suivantes peuvent éventuellement ne faire l'objet que d'une seule et unique session :
note de travaux pratiques quand les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'examen ne peuvent être à nouveau réunies
note de soutenance d'un rapport qui porte sur une sortie de terrain, un stage, etc ...

Le contrôle continu non intégral doit également faire l'objet d'une deuxième session qui peut ne comporter qu'une seule épreuve.

Lorsque le contrôle des connaissances est organisé sous la forme de contrôle continu intégral, il n'y a pas de deuxième session organisée. Dans ce cas, le calendrier pédagogique des formations qui ont opté pour un contrôle continu intégral peut s'étaler sur une période plus longue que les formations en contrôle continu et terminal.

Report/Conservation/Capitalisation

Report : une note peut être reportée de la 1ère à la 2ème session. C'est-à-dire que l'épreuve sur laquelle porte cette note ne sera pas repassée en 2ème session. Une note minimale de report doit être définie (par les MCC spécifiques).

Conservation : une note d'EC ne peut être conservée, s'il y a lieu, (cf modalités spécifiques) que pour une durée d'un an.

Capitalisation : la capitalisation concerne la note ET le résultat. Une UE validée (ou un EC validé qui porte des crédits) est définitivement acquise, capitalisable et transférable dans un autre parcours de formation.

Un EC est validé lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

Une UE est validée lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérées des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20.

Un semestre est validé lorsque la note obtenue à ce semestre est supérieure ou égale à 10/20.

La note d'un semestre est obtenue en calculant une moyenne des UE qui le constituent, affectées de leurs coefficients.

Le semestre peut être validé :

- sans compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.

- par compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE du semestre affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20.

Intitulé du diplôme

MEEF 2D parcours SPC / M-SPC

Composante(s) concernées

FST - UFR Sci FA

N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral				Session 2				Paramétrage APOGEE								
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Barème	Note plancher	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 7																						
S7		UE	MF701 Connaissance du système éducatif et des publics scolaires 1	3	3	ET	Ecrit	1	2 heures		oral	1	20 mns		sur 20		non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	10
S7		UE	UE 702 Stage en établissement	1											sur 20		oui		10	oui	oui	10
		EC	EC1 : Formation au numérique		1	Quitus	Travaux	1			Ecrit ou oral	1	1h maxi		sur 20		oui	1 an			Oui	
		EC	EC2 : Analyse de pratiques			Quitus	Travaux	1			/	/	/		sur 20		oui	1 an			Oui	
S7		UE	UE 703-Compléments disciplinaires en physique - chimie	9											sur 20					oui	oui	10
S7		EC	UE 703 - EC1 Compléments disciplinaires		5	CC	Ecrit	2	1 heure mini		Ecrit ou Oral	1	1 heure mini		sur 20		oui	1 an	10			
		EC	1 EC au choix :																			
S7		EC	UE 703 - EC2 Illustrations expérimentales (au choix)		4	CC	Ecrit ou TP ou Oral	2	1 heure mini		Oral	1	1 heure max		sur 20		oui	1 an	10			
S7		EC	UE 703 - EC3 Approfondissements disciplinaires		4	CC	Ecrit et/ou Oral	2	1 heure mini		Ecrit ou Oral	1	1 heure max		sur 20		oui	1 an	10			
S7		UE	UE PC 704 - Pratiques expérimentales en SPC	4	4	CC	Oral	2	1 heure max		/	/	/		sur 20					oui	oui	10
S7		UE	UE PC 705 - Les sciences réinvesties pour l'enseignement	8											sur 20					oui	oui	10
		EC	1 EC au choix :																			
S7		EC	EC1 SPC en lycée, collège		8	CC	Ecrit ou TP ou Oral	2	1 heure mini		Ecrit ou Oral	1	1 heure mini		sur 20		oui	1 an	10			
S7		EC	EC2 M-SPC en lycée professionnel		8	CC	Ecrit ou TP ou Oral	2	1 heure mini		Ecrit ou Oral	1	1 heure mini		sur 20		oui	1 an	10			
S7		UE	UE PC 706 - Didactique des sciences	5											sur 20					oui	oui	10
S7		EC	Didactique des sciences		0																	
S7		EC	1 EC au choix :																			
S7		EC	EC1- Didactique en lycée, collège		5	CC	Ecrit et/ou Oral	2	1 heure mini		Ecrit ou Oral	1	1 heure mini		sur 20		oui	1 an	12		oui	12
S7		EC	EC2 - Didactique en lycée professionnel		5	CC	Ecrit et/ou Oral	2	1 heure mini		Ecrit ou Oral	1	1 heure mini		sur 20		oui	1 an	12		oui	12

Intitulé du diplôme

MEEF 2D parcours SPC / M-SPC

Composante(s) concernées

FST - UFR Sci FA

N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral				Session 2				Paramétrage APOGEE								
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Barème	Note plancher	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 8																						
S8		UE	MF801 Connaissance du système éducatif et des publics scolaires 2	3	3	CC	Ecrit et oral	au moins 2			oral	1	20 mns		sur 20		non concerné	non concerné	non concerné	oui	oui	10
S8		UE	UE 802 Expériences professionnelles en établissement - Utilisation des TIC	3							/	/	/		Sur 20		oui			oui	oui	10
S8		EC	<i>Expériences professionnelles en établissement</i>			Quitus	travaux				Travaux	/	/		Sur 20		oui	1 an	/			
S8		EC	<i>Formation au et par le numérique appliquée au SPC</i>		3	Quitus	travaux	au moins 1			Travaux	1	/		sur 20		oui	1 an	/		oui	10
S8		UE	UE 803 Langue étrangère	2	2	EA	Oral ou écrit	1	2 heure max		Ecrit ou oral	1	1H		sur 20					oui	oui	10
S8		UE	UE PC804 Les sciences physiques et chimiques et leurs applications	4	4	CC	Ecrit	2	1 heure minimum		Ecrit ou Oral	1	1h mini		sur 20					oui	oui	10
S8		UE	UE PC805 Conception de séquences pédagogiques	8											sur 20					oui	oui	10
S8		EC	EC1 expérimentation en SPC		4	CC	Ecrit ou TP ou Oral	2	1 heure maxi		/	/	/		sur 20		oui	1 an	10		oui	10
			1 UE au choix :																			
S8		EC	EC2 Séquence en LC		4	CC	Ecrit ou Oral	2	1 heure maxi		Oral ou Ecrit	1	1 heure max		sur 20		oui	1 an	10		oui	10
S8		EC	EC3 Séquence en LP		4	CC	Ecrit ou Oral	2	1 heure maxi		Oral ou Ecrit	1	1 heure max		sur 20		oui	1 an	10		oui	10
S8		UE	UE806 Leçons en sciences	10				2							sur 20					oui	oui	10
			1 EC au choix :																			
S8		EC	EC1 Leçons en SPC		10	CC	Ecrit ou TP ou Oral	2	1 heure maxi		Oral	1 maxi	1 heure maxi		sur 20		oui	1 an	12		oui	12
S8		EC	EC2 Leçons en M-SCP		10	CC	Ecrit ou TP ou Oral	2	1 heure maxi		Oral	/	1 heure maxi		sur 20		oui	1 an	12		oui	12

Intitulé du diplôme

M2 MEEF 2D PEA PARCOURS

Composante(s) concernées

UFR Sci FA et FST

N° Semestre	Nature Élément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral					Session 2				Paramétrage APOGEE							
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	RSE	Barème	Note plancher	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 9																						
S9	UE		UE 901 Agir au sein de la communauté éducative, l'adaptation de l'action éducative	3	3	EA	Travaux			Travaux	Travaux			Travaux	Sur 20		Oui		10			
S9	UE		UE 902 - Compléments disciplinaires, sécurité en laboratoire	6	6	EA	Oral ou écrit ou rapport	1	1h max	idem	Oral	1	1h max		Sur 20		Oui		10	Oui	Oui	10
S9	UE		UE 903 - Didactique en LC	9	9	EA	Oral ou écrit	1	1h max	idem	Oral	1	2h max		Sur 20	6	Non		/	/	/	/
S9	UE		UE 904 - Stage par alternance et analyse de pratique	12											Sur 20	6	Oui		12	Oui	Oui	12
S9	EC		<i>EC1 : Méthodologie du mémoire professionnel</i>		5	EA	Rapport d'étape	1	4 à 6 pages	idem	Pas de 2nde session	/	/		Sur 20	6	Oui	1 an	12		Oui	12
S9	EC		<i>EC2 : Culture numérique nécessaire à l'exercice du métier</i>		1	CC	dossier numérique	Au moins 2		idem	Travaux				Sur 20		Oui	1 an	10		Oui	10
			<i>EC3 : Analyse de pratique</i>		6	CC	Travaux	Au moins 1		idem	Pas de 2nde session	/	/		Sur 20	6	Non		12		Oui	12
SEMESTRE 10																						
S10	UE		UE 1001 - Les défis de l'école, analyse de problématiques éducatives	3	3	EA	Travaux			Travaux	Travaux			Travaux	Sur 20		Oui		10			
S10	UE		UE 1002 - Stage en alternance	20						idem	Pas de 2nde session				Sur 20	6	Oui		12	Oui	Oui	12
S10	EC		<i>EC1 : Méthodologie du mémoire professionnel</i>		10	EA	Dossier + mémoire + soutenance	30 pages	Soutenance : 15 min + 30 min	idem	Pas de 2nde session	/	/	/	Sur 20		Oui	1 an	12		Oui	12
S10	EC		<i>EC2 : Formation au et par le numérique</i>		1	CC	dossier numérique	Au moins 2		idem	dossier numérique			/	Sur 20		Oui	1 an	10	Oui	Oui	10
S10	EC		<i>EC3 : Analyse de pratique en LC</i>		9	Travaux	/	/	/	idem	Pas de 2nde session	/	/	/			Non	/	/	/	/	/
S10	UE		UE 1003 - Construire une démarche de recherche commune en sciences	3	3	EA	Rapport et/ou oral	1	1h max	idem	/	/	/		Sur 20		Oui		10	Oui	Oui	10
S10	UE		UE 1004 - Epistémologie et histoire des sciences	4	4	EA	Rapport, écrit ou oral	1		idem	Oral ou écrit	1	30 min max		Sur 20		Oui		10	Oui	Oui	10
S10	UE		UE 1009 - Langue étrangère (UE Optionnelle)	2	2	EA	Écrit et Oral	1		idem	Écrit et/ou oral				Sur 20		Oui		10	Oui	Oui	10
S10	UE		UE 1010 - Certification au C212E (UE Optionnelle)	0	0										Sur 20							

MCC particulières aux deux parcours SPC et M-SPC

Les parcours SPC et M-SPC appliqueront la compensation annuelle.

Dans le cadre du règlement propre à chaque mention, la compensation sera annuelle.

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. paragraphe concerné), les règles suivantes s'appliquent :

Un semestre est validé lorsque la note obtenue à ce semestre est supérieure ou égale à 10/20.

La note d'un semestre est obtenue en calculant une moyenne des UE qui le constituent, affectées de leurs coefficients.

Le semestre peut être validé :

- sans compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que toutes les UE du semestre sont validées avec chacune une note supérieure ou égale à 10/20.
- par compensation entre les UE qui le composent, c'est-à-dire que certaines UE ne sont pas validées avec une note égale ou supérieure à 10/20, mais la moyenne des UE du semestre affectées de leurs coefficients est supérieure ou égale à 10/20.

Le résultat calculé peut alors être :

- ADM si la note obtenue est $>$ ou $=$ à 10/20
- COMP si le semestre est $<$ à 10/20 ET que la moyenne de l'année est $>$ ou $=$ à 10/20 (uniquement dans le cas d'une compensation annuelle)
- AJ si la note obtenue est $<$ à 10/20
- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Une UE est validée lorsque la note obtenue ou la moyenne pondérée des notes obtenues est supérieure ou égale à 10/20.

Le résultat calculé peut alors être :

- ADM si la note obtenue est $>$ ou $=$ à 10/20
- COMP si la note obtenue est $<$ à 10/20 mais que le semestre est validé : les ECTS à l'UE ne sont pas attribués
- AJ si la note obtenue est $<$ à 10/20 et que le semestre n'est pas validé : les ECTS à l'UE ne sont pas attribués
- DEF en cas d'absence (voir paragraphe Absences)

Un EC est validé lorsque la note obtenue, par un examen ou une moyenne de plusieurs examens affectés de coefficients, est supérieure ou égale à 10/20.

La compensation est donc appliquée :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre.
- en cas de compensation annuelle, au sein du niveau, entre les différentes UE de la même année de rattachement (M1 ou M2).

